



INFORMATIONS COMMUNALES

de SENANTES (Oise)

&

COMPTES RENDUS SOMMAIRES

des deux dernières réunions du Conseil Municipal

• *Octobre Rose*

L'Association des cheveux d'Argent vous propose de participer à cette journée d'action pour soutenir la recherche contre le cancer du sein.

Samedi 5 octobre 2024

À partir de 13 h 30

Vous trouverez tout le programme de cette journée au verso de cette page

• *Soirée Moules / Frites organisée par le Comité des Fêtes de Senantes*

Le Comité des Fêtes de Senantes vous propose
sa traditionnelle soirée Moules/Frites
suivie d'une soirée dansante

Samedi 12 octobre 2024

25 € (adulte) 15 € (- de 14 ans)

Réservation : 06 34 90 38 55

• *Commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale*

Lundi 11 novembre 2024

11 h 00 : Rassemblement place de l'église

11 h 15 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts

Minute de silence, Appel aux Morts et allocution

La Cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT
INVITÉE À CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR

SENANTES

Samedi 5
Octobre 2024

OCTOBRE
ROSE

*Il ne m'a pas eue.
Il ne vous aura pas.*

Au programme

Exposition de producteurs

Présentation d'associations

Une équipe de Répar'café sera à votre disposition (venez avec vos objets à réparer)



sans chono

départ de la course

14 H 30 7/14 Km

(dès 16 ans)



marche nordique

7 Km



marche départ 14H30

5 et 7 Km

**départ des enfants 16H
900M (dès 6 ans)**



inscription sur place de 13h30 à 14h15

**Contact : 07 70 34 00 20 / 06 83 82 92 05 / ou
site (Adeorun.com)**

départ des activités 14H30

Inscription 8€/personne, enfant 2€

Un lot à tous les participants

ne pas jeter sur la voie publique



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal
de SENANTES (Oise)
du 10 septembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 10 septembre 2024, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Willy **Frérot**, M. Christophe **Bénard**, Mme Cindy **Malthère**, Mme Corinne **Oyer**, M. Sébastien **Rose**.

Étaient absents excusés:

Mme Valérie **Devillers** donne pouvoir à M. Jacques **Laporte**.

M. Gaëtan **Deffontaines** donne pouvoir à M. Pascal **Drocourt**.

Mme Céline **Lemaire**

M. Arnaud **Gueudet**

Président de séance : M. Christian **Gavelle**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du Conseil Municipal du 6 septembre 2024, une nouvelle convocation sans obligation de quorum a été adressée aux Conseillers Municipaux pour le mardi 10 septembre 2024. M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Corinne **Oyer**, secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2024.

Après avoir pris connaissance du Procès verbal en date du 16 juillet 2024, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit procès-verbal.

1) Délibération concernant une demande de rétrocession de concession au cimetière.

Une demande a été faite en mairie pour une demande de rétrocession de concession dans le cimetière. Cette concession avait été achetée en 1978.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité cette rétrocession et son remboursement.

2) Délibération pour un recrutement en emploi non permanent.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de recruter un agent contractuel pour faire face au besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à l'invalidité définitive d'un agent d'entretien. Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet 24 h/35 pour une période de 12 mois à compter du 1er décembre 2024. Cette personne effectuait déjà ce nombre d'heures pour la commune par l'intermédiaire de l'Association NOOE emplois.

Le Conseil Municipal délibère et donne un avis favorable au recrutement de cet agent.

3) Délibération concernant la convention pour la gestion de hydrants avec la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise. (S.E.A.O)

La convention de gestion des hydrants (poteaux incendie) de la commune avec la S.E.A.O est arrivée à échéance. Il est donc nécessaire de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans. La S.E.A.O vérifie ainsi les 34 poteaux incendie de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité le renouvellement de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

4) Délibération concernant l'institution de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisations foncières des entreprises suite au classement de la commune en zone France Ruralités Revitalisation pour les établissements créés à partir du 1er juillet 2024.

La réforme des zones de revitalisation rurale (Z.R.R) adoptée en loi finances pour 2024 est entrée en vigueur le 1er juillet 2024 avec un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation » (FRR). Cette action est mise en place pour soutenir l'activité économique et l'emploi dans les territoires ruraux. Il est donné la possibilité au Conseil Municipal d'instaurer une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des entreprises (T.F.P.B.) et de cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) pour les entreprises nouvellement créés ainsi que pour les reprises d'entreprises pour une durée de 5 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'instaurer cette exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des entreprises et de cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) pour les entreprises créées et les reprises d'entreprises à partir du 1er juillet 2024.

5) Informations et questions diverses.

- ◆ Monsieur le Maire fait part des remerciements de diverses associations ayant reçu des subventions communales.
- ◆ Des conseillers s'inquiètent sur la dangerosité de la traversée du bourg.

Une réflexion va être menée pour essayer une fois encore d'améliorer la signalisation.

La séance est levée à 21 h 45



Réunion du Conseil Municipal
de SENANTES (Oise)
du 16 juillet 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 juillet 2024, à 19 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire **Christian Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, , Mme Corinne **Oyer**, Mme Céline **Lemaire**, M. Sébastien **Rose**.

Étaient absents excusés:

Mme Valérie **Devillers** donne pouvoir à M. Jacques **Laporte**
Mme Florence **Dekkers** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**
M. Christophe **Dewachter**
M. Arnaud **Gueudet**
M. Willy **Frérot**
Mme Cindy **Malthère**
M. Christophe **Bénard**

Président de séance : M. Christian **Gavelle**

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Céline **Lemaire** , secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 31 mai 2024.

Après avoir pris connaissance du Procès verbal en date du 31 mai 2024, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit procès-verbal.

1) Délibération portant sur la décision du Conseil Municipal concernant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables du territoire communal.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée.

Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 21 juin 2024 au 05 juillet 2024; un registre de consultation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Monsieur le Maire précise qu'aucune observation n'a été faite lors de la consultation du public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'avis du gestionnaire de l'aire protégée **Z**one **N**aturelle d'**I**ntérêt **E**cologique, **F**aunistique et **F**loristique (ZNIEFF de type I) au préalable sur les zones situées sur l'aire en question via le portail cartographique. Aucun avis n'a été émis par le gestionnaire.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de valider les zones d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiments ;
- Géothermie (y compris PAC géothermique).

Après délibération, le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département.

2) Informations et questions diverses

Néant

La séance est levée à 20 h 25